

PROVINCE DU BRABANT WALLON COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal, en séance publique, de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Présents :

M. S. DE WEVERE, Bourgmestre;
Mme F. DUMONT de CHASSART, Conseillère - Présidente;
M. J.-C. JAUMOTTE, M. A. ECTORS, Mme S. OLEFFE, Mme M.-L. ROMAIN, Mme B. PEYSKENS, Échevins;
Mme S. GODFROID, Présidente du CPAS;
M. M. GOBLET d'ALVIELLA, M. X. MARICHAL, Mme M. LAROCHE, Mme N. SALPETIER, M. M. CLERCK, Mme L. BOUKRICH, Mme G. COPPENS, M. J.-L. de WILDE d'ESTMAEL, Mme L. GERARD, M. C. DE VLEESCHOUWER, Mme A.-M. ALLEMON, Conseillers;
Mme C. du BUS de WARNAFFE, Directrice Générale f.f.;

Excusés :

M. C. MELIN, Conseiller;
M. F. PETRE, Directeur Général;

Absente :

Mme I. EVRARD, Conseillère;

ENVIRONNEMENT

Commission Locale de Développement Rural - Désignation des membres : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la délibération au Conseil communal du 18 décembre 2017 de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté ministériel approuvant la circulaire 2020/01 relative au Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de constituer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) ;

Considérant que la CLDR est présidée par le Bourgmestre, ou son représentant, et qu'elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants ;

Considérant qu'un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal ;

Considérant que les autres membres sont désignés parmi les personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la Commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population ;

Vu la délibération en Conseil communal du 28 janvier 2025 désignant les membres du quart-communal et compte 11 membres, à savoir :

- 6 membres de la liste Atout Court, dont 4 membres du Collège communal, à savoir :
- Membres du Collège communal : A.ECTORS, J.-C. JAUMOTTE, B. PEYSKENS, S. DE WEVERE,
 - Membre de la liste Atout Court ne faisant pas partie du Collège communal : F. DUMONT de CHASSART, M. LAROCHE.

4 membres de la liste Court Ensemble : V. RIDELLE, C. MELIN, J-L de WILDE d'ESTMAEL, G. COPPENS

1 membre de la liste CSE+ : I. EVRARD.

Vu la délibération en Conseil communal du 25 mars 2025 désignant les membres de la part citoyenne et compte 40 membres ;

Considérant la démission de 6 membres :

- GOETHALS François
- DOSSIN Sylvie
- COOLS Jean-Pierre
- AGRASOT Paloma
- NOEL Laurent
- RIDELLE Valérie

Considérant la réception d'une nouvelle candidature pour la part citoyenne, à savoir :

- NOELANDERS Stéphanie, pour FAUX

Considérant qu'il y a lieu de désigner des effectifs et des suppléants, pour un nombre égal ;

Considérant que les membres représentant la population sont actuellement au nombre de 35 et qu'il est proposé de constituer une CLDR de 46 membres, quart communal compris ;

Considérant que CLDR a pu se réunir en toute légitimité et a pris connaissance de la candidate citoyenne désirant intégrer la CLDR ;

Considérant le PV de la séance de la CLDR du 04 mars 2025 ;

DECIDE à l'unanimité,

Article 1^{er} : de désigner les 36 citoyens suivants comme membres effectifs/suppléants de la part citoyenne de la CLDR, à savoir :

NOM	PRENOM	HAMEAU	Effectif/ Suppléant
ALLARD	Philippe	Sart-Messire-Guillaume	Effectif
CHEVALIER	Anne	Court-Saint-Etienne	Suppléant
CLOSSET	Jean Luc	Beaurieux	Effectif
CORNELIS	Pierre-Yves	Court-Saint-Etienne	Suppléant
DANEAU	Jacques	Beaurieux	Effectif
DE GREVE	Sébastien	Court-Saint-Etienne	Suppléant
DELECLOS	Xavier	Court-Saint-Etienne	Effectif
DELEUZE	Marion	Tangissart	Suppléant
DELFOSE	Isabelle	Beaurieux	Effectif
DEPOORTERE	Marc	Faux	Suppléant
DUMONT	Daisy	Court-Saint-Etienne	Effectif
FINET	Pierre	Court-Saint-Etienne	Suppléant
FLAHAUT	Olivier	Court-Saint-Etienne	Effectif
GEORGIADIS	Alexandra	Court-Saint-Etienne	Suppléant
GILLIOT	Claire	Court-St-Etienne	Effectif
GORAY	Evelyne	Méridaux	Suppléant
LAMFALUSSY	Isabelle	Faux	Effectif
LEFEBVRE	Marie	Tangissart	Suppléant
LEMOINE	Adrien	Court-Saint-Etienne	Effectif
MACCHIA	Rosa	Court-Saint-Etienne	Suppléant
MEYERS	Nicolas	Court-Saint-Etienne	Effectif
MICHA	Laurence	Tangissart	Suppléant
NAESSENS	Sandy Etienne	Tangissart	Effectif
NASSEL	Ludovic	Tangissart	Suppléant
NOELANDERS	Sylvie	Faux	Effectif
ROLUS	Patrick	Court Saint Etienne	Suppléant
RYCKBOSCH	Didier	Beaurieux	Effectif
RYELANDT	Sophie	Court-Saint-Etienne	Suppléant
TIELEMANS	Vincent	Court-Saint-Etienne	Effectif
TRICOT	Michel	Tangissart	Suppléant
TRIGALET-ANCAUX	Anne-Frédérique	Le Ruchaux	Effectif
VANDAM	Emilie	Court-St-Etienne	Suppléant
VANDEN BROECK	Alain	Tangissart	Effectif
VANDENBROECKE	Filip	Court-St-Etienne	Suppléant
VINCENT	David	Méridaux	Effectif
ZAMBRANO LOUANT	Akira	La Roche	Suppléant

Article 2 : de désigner le quart-communal avec les 10 mandataires suivants :

6 membres de la liste Atout Court, dont 4 membres du Collège communal, à savoir :

◦ Membres du Collège communal : A.ECTORS, J.-C. JAUMOTTE, B. PEYSKENS, S. DE WEVERE,

◦ Membre de la liste Atout Court ne faisant pas partie du Collège communal : F. DUMONT de CHASSART, M. LAROCHE.

4 membres de la liste Court Ensemble : C. MELIN, J-L de WILDE d'ESTMAEL, G.
COPPENS

1 membre de la liste CSE+ : I. EVRARD.

Article 2 : d'ajouter 1 mandataire supplémentaire au quart communal, à savoir : L.
GERARD

Fait en séance date que dessus

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.,
(sé) C. DU BUS DE WARNAFFE

La Directrice générale ff,

POUR COPIE CONFORME

Le Bourgmestre,
(sé) S. DE WEVERE

Le Bourgmestre,

C. DU BUS DE WARNAFFE

S. DE WEVERE